

## Suspension de notre participation et demande d'une rencontre extraordinaire

Mardi 16 Décembre 2008 14h33mn 26s

De: "Artistes pour l'Humanité" <arthum\_direction@yahoo.fr>

À: "CCAP" <ccapamani@yahoo.fr>

Cc: "Administration ArtHum" <a.arthum@yahoo.fr>, "CEPROF" <ceprof\_2008@yahoo.fr>, "CEPAF" <cepafgm@yahoo.fr>, "SEDI" <sedifr@yahoo.fr>, "halteafrika" <halteafrika@yahoo.fr>, "UGEAFI" <ugeafi@yahoo.fr>, "GEADES" <geades2002@yahoo.fr>, "FESA" <unefemmesesa@yahoo.fr>, "FEPADE" <fepade\_kivu@yahoo.fr>, "CEEPACE" <ceepace1@yahoo.fr>, "CEADHO" <ceadho@yahoo.fr>, "AJESS" <sosajess2001@yahoo.fr>, "AFIP" <afipeace@yahoo.fr>, "AFEC" <afec50@yahoo.fr>, "ADED" <sepmutgil@yahoo.com>, "3e église" <emomkuwa@yahoo.fr>, "ArtHum" <arthum\_direction@yahoo.fr>, "CAF" <cafrdc@yahoo.fr>, "CEPROCOPE" <ceprocope@yahoo.fr>, "SOFIBEF" <sofibef2000@yahoo.fr>, "ADIF" <adif1998@yahoo.fr>... (suite)

Cci: nico.poissonnier@gmail.com

Cher Membres du réseau CCAP,

Après avoir épuisé tout le processus de recherche de clarification sur un dossier pertinent qui concerne l'administration du CCAP et l'implication de notre association dans ses activités, nous avons le regret de vous informer que, compte tenu de certaines considérations en rapport avec l'éthique, ArtHum suspend dès aujourd'hui sa participation aux activités de terrain et aux réunions du CCAP.

En effet, certaines lamentations de la part d'une association membre de CCAP, lesquelles lamentations étant liées à l'exécution récente d'un projet de formation des femmes en matière des Droits humains à Ubwari, ont fait état de la discrimination de ladite association, d'abord par le fait que CCAP ait financé ArtHum pour une mission à elle seule en lieu et place d'une mission conjointe avec l'association lésée, telle que conçue ou planifiée d'avance par les représentants de nos deux associations en consultation avec la permanence du CCAP.

D'autres allégations qui en sortent avancent certaines manœuvres d'opération retour (ou de corruption) d'un demi millier de dollars américains, par la permanence du CCAP. Cette condition aurait été imposée au représentant d'ArtHum en vue de recueillir le fond prévu pour la mission ci haut mentionnée, tout en faisant fi de l'existence de l'autre association concernée par la même descente sur terrain. Il s'agirait de CAF. A la direction d'ArtHum, nous ne savons pas grand-chose des descentes de nos bénévoles sur terrain sous le label du CCAP, ni de leurs budgets, ni des autres contraintes financières dans lesquelles ils auraient été soumis auparavant par des administratifs payés mensuellement au sein du CCAP; et ceci parce que nous n'avons aucun rapport narratoire ou financier en rapport avec le CCAP dans nos archives.

En vous envoyant ce message, chers membres du CCAP, notre démarche ne vise aucun individu, mais ceci rentre dans le cadre du principe de travail « prêcher par l'exemple. » Dans le passé, nous avons expérimenté d'autres pratiques dégradantes ou déshonorantes dans des "groupes de synergie". Nous avons essayé de les

dénoncer et en avons parfois fait rapport par écrit. Ceci montre donc que nous avons choisi « notre camp », mais cela ne s'est pas passé sans heurt. Nous n'avons donc ni intérêt, ni droit de nous laisser exploiter à outrance, moins encore de faciliter l'exploitation et le mauvais traitement des autres par une quelconque complicité de notre part ou par une allégeance aux bureaucraties de gaspillage et de rançonnement.

Pour cette raison et en guise de prévention d'autres incidents, la suspension de notre participation aux activités de terrain et aux réunions du CCAP implique automatiquement l'arrêt de la prestation de notre représentant, qui me lire en copie (via [a.arthum@yahoo.fr](mailto:a.arthum@yahoo.fr)) auprès du CCAP. ArtHum n'étant ni un monastère, ni une entreprise familiale, ni un club d'amis, ni une société secrète, nous nous réservons donc le droit d'user d'autres moyens de pressions reconnus aux ASBL, au cas où les dispositions que nous venons de prendre ne seraient prises en compte et des clarifications ne seraient faites au Comité élargi par les concernés directs.

Enfin, nous demandons que le Comité élargi du CCAP se saisisse de cette affaire, et qu'une rencontre extraordinaire soit convoquée à ce sujet pour que des mesures appropriées soient prises. Ceci évitera que l'honorabilité du réseau et de nos associations soit entachée dans le futur à cause de « l'affairisme sous couvert de l'humanitaire », tant décrié.

Joyeux Noel, courage et bonne continuité !

Dieudonné Amisi Mutambala

Directeur & Fondateur d'ArtHum

Tél. :+243-8103434785

+257-79979121

Email : [arthum\\_direction@yahoo.fr](mailto:arthum_direction@yahoo.fr)

Site Web : [www.arthum.respectrefugees.org](http://www.arthum.respectrefugees.org)